



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des Transports et du
Désenclavement



Groupe de la Banque Africaine de
Développement

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



PROJET DE REHABILITATION DE LA ROUTE SENOBA-ZIGUINCHOR-MPACK ET DU DESENCLAVEMENT DES REGIONS DU SUD

Avis d'Appel d'Offres International

N° D/1477/A3

Travaux de réhabilitation de pistes connexes dans le cadre de la réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud

Date : 04 Février 2021
Prêt N° : 2000200002701
AAO N° : D/1477/A3

1. Le présent avis d'appel d'offres (AAO) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans le quotidien « le Soleil » du 20 décembre 2018 et le 23 janvier 2019 sur le site internet de la Banque Africaine de Développement.
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue du financement du projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et du désenclavement des régions du sud et entend affecter une partie de ce prêt pour effectuer les paiements relatifs au marché pour **les travaux de d'aménagement et de réhabilitation de Pistes de connexion** dans le cadre du projet réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du Sud en deux (2) lots distincts sur un linéaire d'une centaine de km.
3. Le Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement de l'Etat du Sénégal représenté par l'**Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal**, invite, par le présent Appel d'offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour chaque lot, pour les **travaux de pistes de connexion** comprenant :

❖ **Lot 1 : 49 km**

- TR1 : Tangori – Koubanao (23 km)
- TR2 : Tobor – Niamone – Colomba (26 km)

❖ **Lot 2 : 46 km**

- TR1 : Bounkiling– Inor (7 km)
- TR2 : CF N4 – Kandialo (10 km)
- TR3 : Bounghari – Bona (7 km)
- TR4 : Silinki – Sindian (22 km)

Les travaux principaux porteront sur:

- Terrassements (traitement plateforme et remblais)
- Chaussée (couche de roulement)
- Assainissement longitudinal et transversal
- Etc.

L'Appel d'Offres International se déroulera conformément aux **Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux**, Edition 2015 de la Banque.

Le délai d'exécution des travaux est de **douze (12) mois pour chaque lot** y compris la saison des pluies et toute offre proposant des délais supérieurs sera considérée comme non conforme et écartée pour le reste de la procédure.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les dossiers d'appel d'offres dans les locaux de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal Courriel : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, amane@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous pendant les heures d'ouverture : de 08 heures à 15 heures (heures locales) à compter du **04 Février 2021**.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les candidats, sur demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Cent Cinquante Mille (150 000) Francs CFA** par versement **au compte n° SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGERROUTE SENEGAL auprès de la banque **UBA** sise à la Route des Almadies.

6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du **Dossier Type d'Appel d'Offres - Acquisitions de Travaux**, de la Banque.

Les exigences en matière de qualifications pour chaque lot sont :

- (i) Avoir réalisé au cours des cinq (5) dernières années à compter de 2015 deux (2) projets de nature et de complexité similaire dont deux en Afrique Subsaharienne et ayant une valeur minimale de **deux milliards trois cent millions (2 300 000 000) Francs CFA pour le lot 1 et deux milliards cent cinquante millions (2 150 000 000) Francs CFA pour le lot 2. Le candidat soumissionnant pour les deux (02) lots doit justifier le montant respectif pour chacun des deux lots ;**
- (ii) Avoir au minimum un chiffre d'affaires moyen annuel de **quatre milliards trois cent millions (4 300 000 000) CFA pour le Lot 1 et quatre milliards (4 000 000 000) FCFA pour le Lot 2** au cours des cinq dernières années à compter de 2015. Le candidat soumissionnant sur les deux (2) lots doit justifier le chiffre d'affaires global de deux lots ;

- (iii) Disposer de facilités de crédits auprès d'un établissement financier de premier ordre d'un montant équivalent à **sept cent soixante millions (760 000 000) Francs CFA pour le lot 1** et **sept cent dix millions (710 000 000) Francs CFA pour le lot 2**.
- (iv) Avoir du personnel composé au moins, d'un Directeur des Travaux, d'un Ingénieur Géotechnicien, d'un Ingénieur Topographe, d'un conducteur des travaux et d'un Responsable Environnement. L'expérience et la qualification du Personnel et le matériel minimum requis sont complétés aux points 2.5 et 2.6 de la section III : Critères d'Évaluation et de Qualification.

7. Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **23 Mars 2021 à 10 heures 30 minutes précises (heure locale)** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à **quarante-cinq millions (45 000 000) FCFA pour le lot 1** et **quarante millions (40 000 000) FCFA pour le lot 2** et rester valides pour une durée de 28 jours suivant l'extinction de la période de validité des offres.

18. Les offres doivent être valides durant une période de **cent-quatre-vingt (180) jours** suivant la date limite de dépôt des offres.

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **23 Mars 2021 à 10 heures 35 minutes précises (heure locale)** à Salle de Conférence de l'AGEROUTE située à la Rue **David Diop x Rue F, Fann Résidence, Dakar, Sénégal**.

LE DIRECTEUR GENERAL
Ibrahima NDIAYE
